

La défibrillation, vers un choc de rapidité

Quasiment 100% de reprise d'activité cardiaque normale lorsque la défibrillation est immédiate : une statistique qui a incité le service de santé et de secours médical du Val-d'Oise à géolocaliser les défibrillateurs publics. Objectif : dès l'alerte, guider le témoin vers l'appareil disponible le plus proche pour une utilisation aussi précoce que possible.



↑ Les DAE sont intégrés à la cartographie opérationnelle.

Texte JEAN-LOUIS PONOT
Photos DR

Une nouvelle action s'intègre dans la chaîne des secours aux victimes, lors d'un arrêt cardiaque, par le premier maillon qu'est le témoin : c'est la défibrillation. La géolocalisation des DAE (défibrillateurs automatisés externes) accessibles à tous dans les lieux publics augmente les chances de survie des victimes d'un arrêt cardiaque en leur permettant de recevoir un choc électrique sans attendre l'arrivée des secours. « Dans le Val-d'Oise, il faut en

moyenne 13 minutes aux sapeurs-pompiers pour délivrer le 1^{er} choc. C'est pour cette raison que l'action d'un témoin est essentielle en attendant les secours », indique le médecin colonel Thierry Schwetterlé, du Sdis 95. L'objectif est de transformer le témoin en « secouriste ». Le médecin colonel Thierry Schwetterlé, explique : « Nous nous servons de l'application de la base de données de l'Association ARLoD [Association pour le Recensement et la Localisation des Défibrillateurs] retenue pour son sérieux, la fiabilité des données collectées et son partage entre les différents acteurs du secours : sapeurs-pompiers, Samu, police, etc. » Cette

géolocalisation permet de connaître l'emplacement exact d'un DAE, le temps pour s'y rendre à pied ou en voiture, l'état de l'appareil et son accès possible lorsqu'il se situe dans une enceinte fermée (mairie, stade, centre commercial...).

Responsabiliser tous les acteurs

Cette nouvelle gestion apporte une autre réponse lors d'une demande de secours pour une victime d'un malaise cardiaque. L'appelant est pris en charge et téléguidé dans ses gestes par un opérateur du 18, un

sapeur-pompier du CTA, ou du 15, un assistant de régulation médicale du Samu. « C'est celui qui décroche qui fait », précise le médecin colonel Schwetterlé, ce qui permet de gagner du temps. Chaque opérateur suit le même processus, applique une fiche réflexe et emploie le même vocabulaire. Le témoin devient alors « secouriste » : il est dirigé pour le bilan de la victime, la réalisation éventuelle d'un massage cardiaque, la récupération d'un DAE par un autre témoin (si cela est possible) et sa mise en service. Les opérateurs par téléguidage sont, eux aussi, les acteurs des premiers gestes, en attendant l'arrivée des secours.

C'est le Dr Bruno Thomas-Lamotte, président de l'association, qui a eu l'idée de répertorier sur une carte la position des défibrillateurs. Ce médecin se « bat » depuis 10 ans pour qu'une base de données nationale soit constituée et pour que, devant les difficultés à répertorier les défibrillateurs, une loi oblige les propriétaires à les déclarer. L'enregistrement d'un DAE demande une trentaine de minutes pour donner des renseignements très précis : lieu exact, possibilités d'accès, horaires d'ouverture, marque (il en existe une trentaine), coordonnées d'un correspondant en cas d'urgence ou encore date de péremption des patchs, élément qui permet par exemple de déclencher un rappel automatique par mail à destination du propriétaire. Acheter un défibrillateur et le poser est une chose, mais comme tout matériel il faut suivre son entretien... Beaucoup de communes, avec des

aides financières de l'État, en ont acheté, mais souvent sans s'inquiéter de leur suivi !

Les commissions de sécurité relèvent la présence de défibrillateurs

Depuis deux ans, le Sdis 95 se sert de cette application. Les DAE sont intégrés, tout comme les hydrants pour les sapeurs-pompiers, à la cartographie opérationnelle qui apparaît à l'écran de l'opérateur au décroché du 18. Mais pour en arriver là aujourd'hui, c'est en 2013 que le Sdis 95 a commencé à répertorier les DAE du département. Un travail fastidieux a été réalisé par les chefs de centre en local et les préventionnistes lors de leurs visites de terrain pour constituer un fichier et distribuer des flyers incitant à la déclaration des DAE ; des courriers ont été envoyés aux collectivités territoriales. Ainsi, de 130 DAE enregistrés en 2014, ils sont aujourd'hui 500. Cependant, il manque une grande partie des DAE du secteur privé, malgré les différentes communications qui sont allées jusqu'à l'appel Facebook.

Le médecin colonel Thierry Schwetterlé insiste : « Ces quelques minutes gagnées, avec une défibrillation précoce, sont déterminantes ! L'urgence, maintenant, est de constituer une base de données nationale fiable, encadrée par une loi. L'association ARLoD, qui ne fonctionne qu'avec des bénévoles, doit aussi être aidée financièrement. Car sa base de données

À savoir

Il y a environ 160 000 à 180 000 DAE en France (source CIRCODEF), dans le secteur public et privé. Mais tous, loin s'en faut, ne sont pas répertoriés dans une base de données. De plus, le suivi de ces appareils n'est pas toujours réalisé : on estime ainsi que, malheureusement, 30 % d'entre eux sont hors service...

L'association ARLoD (association loi 1901) insiste sur son site : « Nous souhaitons, nous voulons que le dé clic se fasse en 2018, que toutes les bonnes volontés se mettent en marche et que nous passions du "il faudrait" à "faisons". »

Une dizaine d'applis smartphone de géolocalisation des défibrillateurs existent actuellement à l'échelle nationale ou locale.

Pour chaque défibrillateur signalé, le Sdis 95 promet dans son communiqué une récompense. Laquelle ? « Une vie sauvée. »

pour la géolocalisation est gratuite et accessible à tous les partenaires de l'urgence. »

Le Sdis 95 étudie désormais l'intégration du dispositif « Bon Samaritain » qui permet de géolocaliser des premiers intervenants afin de permettre leur engagement sur les lieux d'une détresse avant l'arrivée des secours. □



▣ La géolocalisation permet de connaître l'emplacement exact et le temps pour se rendre sur les lieux.